

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 7 avril 2023.

Etaient présents : Mesdames Joëlle BARIL, Lucile CAPET, Delphine FALIGANT, Sophie MICHEL, Roseline RENSY, Virginie ROUZE, Valérie SADOWSKI

Messieurs Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Pascal HAINAUT, David RAMARD, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN

Dont pouvoir : Madame Roseline RENSY à Madame Joëlle BARIL
Monsieur Pierre FACHE à Monsieur Claude CARPENTIER
Madame Cindy HABOURDIN à Monsieur Jean-Marc DELSERT
Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET
Madame Gaëlle LEDOUX à Madame Delphine FALIGANT

Monsieur Jean-Marc DELSERT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2023 est adopté à l'unanimité.

LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Le Maire quitte la salle et Monsieur HAINAUT, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et le compte de gestion 2022 en apportant les précisions nécessaires à l'assistance.

L'ensemble des chapitres du compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des chapitres du compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité.

L'affectation des excédents proposée par la « commission des finances » est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire réintègre la séance.

LES TAUX D'IMPOSITIONS 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants :

- Taxe d'habitation (résidence secondaire) 8,84%
- Taxe foncière (bâti) 33,54%
- Taxe foncière (non bâti) 49,64%

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 est présenté et adopté à l'unanimité.

Les travaux prévus en 2023 par la « commission travaux » sont présentés au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le budget de la Commune de CUINCHY s'inscrit dans une logique rassurante. Géré en « bon père de famille », l'anticipation des dépenses de fonctionnement est compensée par des pratiques vertueuses en terme d'entretien du patrimoine bâti, de ses voiries et du renouvellement des outils énergétiques. Ces pratiques assurent à la ville de CUINCHY d'envisager un développement harmonieux de la commune sans pression fiscale démesurée pour les années à venir.

Monsieur Le Maire en profite pour remercier Monsieur Pascal HAINAUT et Madame Maëlle ROHART pour le travail accompli.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances » et après étude des demandes formulées par les responsables associatifs, il est proposé d'accepter les subventions suivantes :

Attribution des subventions : Année 2023

Associations	2022	2023	Remarques
Maison du temps libre	0,00 €	0,00 €	L'association ne souhaite pas l'attribution d'une subvention
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	400,00 €	400,00 €	350 € + 50 € pour les fleurs
Football Club	1 700,00 €	1 700,00 €	Peinture comprise pour la trapèze + Subvention exceptionnelle de 1000€
Volley-ball	1 700,00 €	1 700,00 €	
La Semeuse	350,00 €	350,00 €	
Club d'histoire	350,00 €	350,00 €	
Les Majorettes Scolaires	350,00 €	350,00 €	
Les Enfants de la Pétanque	350,00 €	350,00 €	Versement si le tournoi semi nocturne est organisé
Cuinchy Animation	3 000,00 €	3 000,00 €	
De Fil en Aiguille	350,00 €	350,00 €	
La Bourriche Cuinchinoise	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de l'étang communal
Les Archers	350,00 €	350,00 €	
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	350,00 €	350,00 €	
Le Don du sang	100,00 €	100,00 €	Subvention intercommunale (3x100€)
Les Médailleurs du Travail	350,00 €	350,00 €	
Cuinchy Country West	350,00 €	350,00 €	
Chasse le Renouveau	350,00 €	350,00 €	présentation d'une facture gibiers ou renards (50% de la sub.)
Le comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	Prise en charge de la sonorisation du 13 juillet
Antidotes	0,00 €	0,00 €	Subvention exceptionnelle de 850€ versée en 2021 : 150€ (2021); 350€ (2022) et 350€ (2023).
Association des Parents d'Elèves	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Powers brass association	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Un combat pour Jules et Victor	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Ti piments rose	0,00 €	0,00 €	
Montant total des subventions versées	10 400,00 €	10 400,00 €	

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité.

Chaque association bénéficie également de la mise à disposition gracieuse de salles deux fois par an, de la fourniture de photocopies et des prêts de matériels.

LES JOBS D'ETE

Il est décidé de reconduire les jobs d'été avec un système de tutelle. Chaque semaine, le jeune recruté sera en binôme avec un employé communal. Les élus à tour de rôle rendront compte du travail effectué.

Ainsi 7 postes sont créés :

- du 10 au 13 juillet (4 jours)
- du 17 au 21 juillet (5 jours)
- du 24 au 28 juillet (5 jours)
- du 31 juillet au 4 août (5 jours)
- du 7 au 11 août (5 jours)
- du 14 au 18 août (4 jours)
- du 21 au 25 août (5 jours)

Adopté à l'unanimité.

LE FORFAIT ANNUEL SACEM

Dans le cadre du forfait annuel de la SACEM, il sera prochainement proposé d'organiser une réunion d'informations avec les associations qui le souhaitent.

LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FOND VERT »

Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du « fond vert » pour le renouvellement de l'éclairage public.

Pour rappel :

Le montant des travaux est de 71 350€ HT (85 620€ TTC)

Subvention FDE sollicitée 36 413,96€

Une subvention de 20 666,04€ pourrait être sollicitée. Le montant total des aides est plafonné à 80% du montant des travaux hors taxes.

Adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux de voirie prévus en 2023 rues Anatole France et Jean Jaurès.

Le montant des travaux est de 33 178,40€ HT soit 39 814,08€ TTC. Une subvention de 13 271,36€ (soit 40% du montant des travaux hors taxes) peut être sollicitée.

Adopté à l'unanimité.

LA SIGNATURE DES CONVENTIONS FREE MOBILE

Rappel : en séance du 23 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé des projets d'antennes téléphoniques étudiés par la société FREE en collaboration avec les services de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à autoriser la signature des conventions d'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUITE A L'ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE

Monsieur Louis MOREL sollicite le remboursement d'un acompte de 100€ suite à l'annulation de la location de la salle Isabelle Aubret les 19 et 20 août 2023 pour raisons médicales.

Adopté à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères

La Communauté d'agglomération a adressé un courrier à l'ensemble des bailleurs sociaux pour rappeler qu'il n'y a pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur son territoire.

Par conséquent, les bailleurs sont invités à rembourser les locataires qui ont été prélevés d'une provision au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le bilan financier de la mise en accessibilité des écoles

Financement mise en accessibilité des écoles	
montant TTC	
LE GALLO Stéphane Architecte	16 320,00 €
PECQUEUR Construction	226 999,76 €
STPA Forage assainissement	14 280,00 €
DUFLOT Assainissement	62 340,00 €
SOREG étude géotechnique	3 762,00 €
DEKRA bureau de contrôle	2 304,00 €
TOTAL	326 005,76 €
subventions	
DETR (prefecture)	51 750,00 €
Département	48 000,00 €
CABBALR	25 000,00 €
TOTAL	124 750,00 €

La rénovation des berges de l'étang

Les travaux de rénovation des berges de l'étang seront réalisés du 28 août au 30 septembre 2023 par l'entreprise LEBLEU.

Rappel : le montant des travaux est de 49 840,80€ TTC

Soit 39 840,80€ financés par la Commune

Et 10 000€ à la charge de la Bourriche Cuinchinoise

Le classement des villes et villages où il fait bon vivre

Classement des villes et villages où il fait bon vivre

	Position nationale /34820	Position nationale par les communes de 500-2000 hab. /11175	Position départementale /890	Position départementale par les communes de 500-2000 hab. /289
CAMBRIN	3357	492	95	7
CUINCHY	4117	808	124	10
FESTUBERT	4882	1154	152	24
GIVENCHY les LA BASSEE	6115	1843	186	46
ANNEQUIN	4003	776/2233 (commune 2000 – 3500 hab.)	120	22/49
NOYELLES LES VERMELLES	5049	1035/2232	158	30/49
RICHEBOURG	5636	1159/2232	174	34/49

La rose de Lancashire

A l'occasion de la cérémonie de la déportation qui aura lieu le 30 avril, une plaque commémorative sera inaugurée au « Catiau à Diable » rue Berthelot.

Cette plaque mettra en valeur une pierre représentant la rose de Lancashire, emblème du régiment de la 55^{ème} Division de la « Nex Kitchener'Army » du comté de Lancashire qui a défendu le canal de La Bassée pendant la première guerre mondiale.

Un flash code accompagne cette plaque inaugurale afin de permettre aux promeneurs de découvrir l'histoire de notre Commune.

- Le permis de construire a été déposé par la Société BESSA pour l'aménagement de la parcelle AB 102. Le Club d'Histoire sera prochainement sollicité pour proposer au Conseil Municipal un nom pour cette nouvelle rue.
- Monsieur le Maire tient à remercier les élus qui se sont démenés pour rendre le banquet des aînés festif et convivial.

- Monsieur le Maire demande aux élus de se rendre au maximum disponibles pour soutenir les associations en assistant aux différentes manifestations.
- Monsieur Pierre FACHE a accompagné Monsieur le Maire lors du dernier Conseil Communautaire. La prochaine réunion aura lieu le 30 mai 2023, Madame Delphine FALIGANT est invitée à découvrir le fonctionnement de cette instance.
- Une réunion avec la Communauté d'Agglomération et le Département a eu lieu le 13 avril pour commencer à travailler sur le projet de déchetterie de CUINCHY. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancé de ce dossier.
Pour rappel, une déchetterie mobile sera installée à côté de la salle des fêtes le 3 mai 2023. Si cette opération semble fonctionnelle, une deuxième date sera programmée au cours du deuxième semestre 2023.
- Madame Lucile CAPET remercie les Services Techniques pour le traçage du passage piéton rue Emile Basly. Elle en profite pour solliciter la remise en peinture de celui près de la maison de retraite. Une demande vient d'être formulée.
- Monsieur David RAMARD s'interroge sur les factures de fuel de l'Eglise. Le nécessaire a été fait. Le fournisseur de fuel n'a pas émis correctement les factures à répartir entre la commune et la paroisse. La situation devrait se régler rapidement.
- Monsieur Claude CARPENTIER demande s'il y a du nouveau pour la reprise du débit de tabac. Pour le moment ce dossier n'a pas évolué.

Séance levée à 20h25.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc DELSERT